

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 19 AVRIL 2011

L'an 2011 et le 19 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, OZIOL Marie-Thérèse, TALAGRAND Eric, AUDIBERT Odile, DESCHANEL André, GUARNER Marie-France, POUDEVIGNE Danielle, BLACHERE Marie-Louise, BOYER Paul.

Excusés LEYDIER Henri

Secrétaire de séance : PASCAL Jean.

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Après avoir invité le Maire à se retirer, le 1er adjoint présente le compte administratif du maire pour l'exercice 2010

Celui-ci fait état des résultats suivants :

- 110 144.80 € en recettes et 70 540.47 € en dépenses de fonctionnement dégageant ainsi un excédent de 39 604.33 €.

- 67 797.44 € en recettes et 61 708.79 € en dépenses d'investissement se traduisant par un excédent de financement de 6 088.65 €.

- 10 852.00 € en recettes et 25 399.00 € en dépenses de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Maire.

Objet : **COMPTE DE GESTION 2010**

Après l'adoption du compte administratif, le Maire présente le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2010. Considérant qu'il est en tout point conforme au compte administratif du maire, celui-ci propose son adoption sans réserve.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Objet : **AFFECTATION DE RESULTAT**

Après l'adoption du compte administratif 2010, le maire propose les affectations de résultat de cet exercice.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 39 604.33 € et le besoin de financement en investissement après intégration des restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé d'affecter la somme de 9 000.00 € au compte 1068 en investissement et la somme de 30 604.33€ au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat.

Objet : **TAUX FISCALITE 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de modifier une partie des les taux d'imposition applicable en 2011 aux trois taxes directes locales. Il décide de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 5.24 % (contre 5.09 % en 2010)
- Taxe foncière (bâti) : 4.85 % (contre 4.71 % en 2010)
- Taxe foncière (non bâti) : 33.90 % (sans changement).

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2011**

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2011 qui s'équilibre de la manière suivante:

- en section de fonctionnement : 127 618 € en recettes et dépenses ;
- en section d'investissement : 117 877 € en recettes et dépenses.

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2010 tel que présenté par le Maire.

Objet : **VOLET TERRITORIAL CHAUVET : TRANCHE SUPPLEMENTAIRE**

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2010 relative à l'engagement d'un programme de travaux de restauration/réhabilitation de patrimoine rural, dans le cadre du Pôle d'économie du patrimoine III, avec le concours du volet territorial Chauvet.

Dans ce cadre, le conseil municipal a engagé une première tranche de travaux, avec réalisation différée pour une seconde part en 2011. Le maire présente les propositions relatives à cette seconde part, s'élevant à 9128 € TTC.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de cette seconde part du programme « PEP III ».

Objet : **PROJET CENTRALE SOLAIRE : CONVENTION POLENERGIE**

Le maire rappelle les réflexions et débats autour d'un projet potentiel de centrale solaire sur le territoire communal. Après prospection foncière et rencontres avec les diverses administrations et organismes compétents, il est proposé de franchir une nouvelle étape avec la préparation d'un cahier des charges de consultation d'entreprises pour la définition d'un projet de ferme photovoltaïque.

Considérant l'absence de compétences spécifiques au niveau de la commune, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec l'association Polénergie, reconnue comme « espace info-énergie de l'Ardèche » par le Département et la Région. Il en résulterait une contribution de 258 € pour 3 jours de travail consacrés à l'élaboration de ce document.

Le maire donne lecture du projet de convention, joint en annexe à la présente.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité, de conclure ladite convention de partenariat avec l'association Polenergie, telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.